

Avis voté en plénière du 23 mai 2018

Parcours et politiques d'accueil des demandeur.euse.s d'asile dans l'Union européenne

Déclaration du groupe CGT

Demander l'asile en Europe -et l'obtenir- relève d'un véritable parcours du combattant, le règlement de Dublin générant d'importantes difficultés administratives et humaines. Cet avis propose une vingtaine de préconisations qui visent à tenter d'améliorer le système pour sortir les demandeurs d'asile de leur « dublinisation » inextricable.

La CGT estime que cet avis figurera parmi les plus marquants de cette mandature, montrant la capacité de notre institution à être en prise avec la réalité, à en faire l'analyse et à émettre des préconisations pertinentes.

Les cinq premières recommandations posent la nécessité d'améliorer le système au plan européen, que ce soit le mécanisme de Dublin IV, les relations avec les pays tiers ou encore l'harmonisation des procédures d'examen dans l'Union européenne.

C'est au plan national que cet avis est le plus novateur. En effet, les nombreuses rencontres avec les intéressés (professionnels comme demandeurs d'asile) ont permis de reconstruire un système d'accueil plus lisible donc plus efficace. Ainsi, l'avis propose de faire de l'OFPRA l'acteur unique du traitement administratif de l'asile.

L'avis propose enfin de clarifier des situations de fait. D'abord, l'avis propose de mieux répondre aux besoins de scolarisation des mineurs étrangers et de leur offrir un accès plus large à l'apprentissage. Cela leur permettrait d'obtenir une qualification qu'ils pourront faire valoir plus tard lors d'une embauche.

Ensuite, l'avis exige la mise en œuvre des articles de loi du CESEDA existants pour faire face aux nombreuses situations de traite des êtres humains, notamment les réseaux de prostitution.

L'avis préconise également de répondre au fait que la plupart des demandeurs d'asile travaillent dans la période de six mois où cela leur est interdit. Il propose donc de réduire cette période à trois mois, même si la CGT estime que le CESE aurait pu supprimer cette période de carence d'emploi.

Pour conclure dans ce schéma novateur, assis sur le quotidien des femmes et des hommes, professionnels comme demandeurs d'asile, l'avis préconise la refondation de tout le dispositif national du traitement et de l'accueil des demandeurs d'asile en créant des centres d'accueil initial qui seraient chargés de la prise en charge globale des demandeurs. Il recommande également la création d'une

agence interministérielle de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. Sa mission serait alors de coordonner l'ensemble des acteurs publics. La CGT estime essentiel que cette agence soit également en charge de développer une communication publique axée sur l'exigence de solidarité, loin de l'actuelle approche sécuritaire.

Le groupe CGT a voté cet avis.